Envoyé en préfecture le 26/05/2016 Reçu en préfecture le 26/05/2018

Affiché le

Affiché le **27 MAI 2016** ID: 056-215601626-20160526-DB2016051903C-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du Jeudi 19 mai 2016

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2015: BUDGET CUISINE CENTRALE**

#### Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Martine YVON, Dominique DAUGES, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain **BRITEL, Thierry LE FLOCH.** 

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN à Hélène BOLEIS, Katherine GIANNI à Philippe DONIES, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

#### Absent:

Loic Tonnerre

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

Présents : 25 Absent: 01

Pouvoirs: 07

Envoyé en préfecture le 26/05/2016 Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

ID : 056-215601626-20160526-DAZITION3C-DE

n°03 c

### **DIRECTION RESSOURCES**

# COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur: Antoine Gover

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 janvier 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 :

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 28 mai 2015, 25 novembre 2015 et 16 décembre 2015 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale pour l'exercice 2015 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 9 mai 2016 ;

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget de la cuisine centrale ;
- > CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes;
- > ARRETE les résultats suivants du compte administratif 2015 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 26/05/2016 Reçu en préfecture le 26/05/2016 Affiché le 7 7 MAI 2010

Affiché le 2 7 MAI 2016 ID : 056-215601626-20160526-DB2016051903C-DE

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	
FONCTIONNEMENT				7
Dépenses	1.718.575,88 €	1.460.521,19 €		
Recettes	1.718.575,88 €	1.513.922,16 €		
Résultat de clôture		+53.300,97 €		
Résultat reporté		+ 161.075,88 €		
Résultat net de fonctionne	ement			+214.376,85 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	82.062,41 €	1.960,56 €	21.328,09 €	
Recettes	82.062,41 €	29.417,53 €	0,00 €	
Résultat de clôture		+ 27.456,97 €	21.328,09 €	
Résultat reporté		+48.062,41 €		
Résultat net d'investisseme	ent			+54.191,29 €
Résultat global de clôture		+289.896,23 €		
Résultat net global				+268.568,14 €

Délibération adoptée à la MAJORITE - 8 CONTRE (groupe de l'opposition)

Le registre dûment signé. Pour extrait certifié conforme.

an LOAS,